

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2262

22 octobre 2010

SOMMAIRE

Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A.	108569	Fininvestal S.A.	108576
Consult Trading Management	108570	Fliesen Simmer S.à r.l.	108564
Dellmont S.à r.l.	108571	FS Invest II S.à r.l.	108576
Dexia Carbon Fund Managers S.A.	108570	GS Tele III S.à r.l.	108562
Duralex S.A.	108570	GS Tele IV S.à r.l.	108562
Embassair Holding	108574	GS Tele IV S.à r.l.	108563
EPIC (Magistrate Finance) S.A.	108575	Harmonis S.A.	108563
EPIC (Magistrate Finance) S.A.	108575	Ithaque Holding S.A.	108563
ETMF II C S.à r.l.	108565	Jarama SA	108563
European Directories Parent S.A.	108530	KSIN Luxembourg II, S.à r.l.	108564
European Performance Fibers Holdings, S.à r.l.	108565	KVSM Luxembourg S. à r.l.	108564
Europiscine S.A.	108575	Landex S.A.	108565
Euro Real Estate Britain I S.à r.l.	108571	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	108571
Everblue S.A.	108565	Massena Finance S.A.	108564
Exorsa, S.à r.l.	108576	Michel Jasmain S.A.	108564
Exorsa, S.à r.l.	108576	Multi Clean Services S.à r.l.	108567
Exorsa, S.à r.l.	108568	New Shores Ventures-SPF	108566
Exorsa, S.à r.l.	108568	ProLogis Czech Republic VIII S.à r.l.	108566
Exorsa, S.à r.l.	108568	ProLogis Czech Republic VII S.à r.l.	108566
Exorsa, S.à r.l.	108568	ProLogis Czech Republic X S.à r.l.	108567
F. BR. Resto. In-Vino S.à r.l.	108575	ProLogis Germany X S.à r.l.	108567
Finaries	108566	ProLogis Germany X S.à r.l.	108567
		Unité Spéciale asbl	108568

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.421.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

represented by Mrs Liga JAKUSENOKA, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 25 August 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders.

The Company will exist under the name of "European Directories Parent S.A."

2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. Capital, Shares

5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-three thousand euro (€ 33,000) divided into:

- (i) three hundred and thirty thousand (330,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"),
- (ii) three hundred and thirty thousand (330,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"),
- (iii) three hundred and thirty thousand (330,000) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"),
- (iv) three hundred and thirty thousand (330,000) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"),
- (v) three hundred and thirty thousand (330,000) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"),

- (vi) three hundred and thirty thousand (330,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”),
 - (vii) three hundred and thirty thousand (330,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”),
 - (viii) three hundred and thirty thousand (330,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”),
 - (ix) three hundred and thirty thousand (330,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”),
 - (x) three hundred and thirty thousand (330,000) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”),
- with a nominal value of zero point zero one euro each (€0.01), all of which are fully paid up.

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares are individually referred to as a “Share”, and together as the “Shares”, and each such class of Shares is referred to as a “Class”.

The holders of Shares are individually referred to as a “Shareholder” and together as the “Shareholders”.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve.

6. Shares. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

The Shares will be in the form of registered Shares.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A Shareholders’ register and any minutes and resolutions of the Company will be kept at the registered office. The Shareholders’ register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of Shares will result from the recordings in the Shareholders’ register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders’ register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered Share certificates.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

7. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and in due consideration of any shareholders’ agreement to which the Company is a party.

8. Transfer of Shares.

8.1 Conditional Transfers

A Shareholder may not Sell any of its Shares, or any interest in any such Shares, unless:

8.1.1 an equal number of Shares of each other Class of Shares then in issue is also Sold at the same time to the purchaser of such Shares;

8.1.2 that Shareholder (the “Stapled Transferor”) Sells at the same time to the purchaser of such Shares (the “Stapled Transferee”) (or to an Associated Company of the Stapled Transferee) a proportion of:

(i) Stapled Claim Participations held by the Stapled Transferor; or

(ii) where Shares have previously been transferred to an Associated Company of a Shareholder separately from Stapled Claim Participations in compliance with Article 8.2 below, Stapled Claim Participations held by the Stapled Transferor and the relevant Associated Company of the Stapled Transferor; or

(iii) where Stapled Claim Participations have previously been transferred to an Associated Company of the Stapled Transferor separately from Shares, Stapled Claim Participations held by the Stapled Transferor and the relevant Associated Company of the Stapled Transferor,

equal to the proportion of its holding of Shares being Sold;

8.1.3 the purchaser of the Shares being Sold is not an Industry Competitor.

8.2 Permitted Transfers to Associated Companies

Notwithstanding the restriction set out in Article 8.1.2, a Shareholder (the “Associated Transferor”) may at any time transfer all (but not some only) of its Shares to an Associated Company (the “Associated Transferee”) provided that:

8.2.1 the Associated Transferor (but not a subsequent transferor in a series of transfers to Associated Companies of the Transferor pursuant to this article 8.2) shall, until such time as the relevant Stapled Claim Participations are transferred to the Associated Transferee or to a subsequent transferee of the transferred Shares, remain party to any shareholders’

agreement to which the Company is a party, and shall be jointly and severally liable with the Associated Transferee under such shareholders' agreement as a Shareholder in respect of the transferred Shares; and

8.2.2 the Associated Transferee shall, and the Associated Transferor shall procure that the Associated Transferee shall, retransfer its Shares to the Associated Transferor or another Associated Company of that Associated Transferor immediately if it ceases to be an Associated Company of the Associated Transferor.

8.3 Registration of Transfers

Any transfer of registered Shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a shareholders' agreement as regards the transfer of Shares (or interests in such Shares), such as, without limitation, any permitted transfer to which the tag along and drag along transfer provisions in these Articles shall not apply. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of any shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

9. Tag Along and Drag Along.

9.1 Tag Along

Provided always that the Drag Along is not exercised, where a transfer of Shares (whether through a single transaction or a series of related transactions) by a person or persons (together, the "Tag Trigger Shareholder(s)") would, if registered, result in a person (together with its Associated Companies, Affiliates and Persons Acting in Concert) (each being a "member of the purchasing group") holding 30 per cent. or more of the Shares then in issue, the contemplated transfer of Shares may not be made or registered in the Shareholders' register of the Company unless:

(i) the member(s) of the purchasing group have made an offer (the "Tag Offer") to each other Shareholder (other than the Tag Trigger Shareholder(s)) to buy all of the Shares and Stapled Claim Participations held by such Shareholders (or their Associated Companies) on the terms set out below; and

(ii) the following requirements in respect of such Tag Offer have been complied with:

a) The Tag Offer shall be open for acceptance (subject to compliance with article 8.1.1, in respect of some or all Shares held by each Shareholder) for not less than ten (10) Business Days, and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with its terms and within the period during which it is open for acceptance.

b) The consideration for each Share and its associated Stapled Claim Participations will be in cash and on financial terms no less favourable for each Share and its associated Stapled Claim Participations than for the Shares and their associated Stapled Claim Participations whose proposed transfer has triggered the Tag Offer (or, if more favourable, the financial terms of any other purchase of Shares and their associated Stapled Claim Participations by any member of the purchasing group in the preceding three (3) months), and the Tag Offer shall contain full details of any conditions agreed between the Tag Trigger Shareholder(s) and the proposed purchaser in relation to the proposed transfer. Where the consideration received or to be received by the Tag Trigger Shareholder(s) (or paid under such previous purchase) includes non-cash consideration and any other Shareholder believes that the Tag Offer is on less favourable financial terms than those terms received or to be received by the Tag Trigger Shareholder(s) (or paid under such previous purchase), such Shareholder may, within five (5) Business Days of receipt or deemed receipt of the Tag Offer, by written notice to the Company request that the Company submit the matter to the Auditors (copying such notice to the Company, the Tag Trigger Shareholder(s), the other Shareholders and the proposed purchaser) who shall act as expert and not arbitrator and whose determination of the matter shall, save in the case of manifest error, be final and binding on all parties concerned (and shall automatically amend the Tag Offer to all Shareholders, who shall have a further ten (10) Business Days from the notification of the relevant expert's decision to accept the Tag Offer).

c) It shall include an undertaking by the member(s) of the purchasing group that it/they has/have not entered (nor will enter) into more favourable terms as to consideration nor has/have agreed (nor will agree) more favourable terms as to consideration with any other holder for the purchase of Shares or Stapled Claim Participations.

d) Any Shareholder (save for the Tag Trigger Shareholder(s)) who wishes to transfer its Shares and Stapled Claim Participations to the proposed purchaser pursuant to the terms of the Tag Offer (a "Tagging Shareholder") shall serve notice on the proposed purchaser, with a copy to the Company (the "Tag Notice") at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance (the "Tag Closing Date").

e) No Tagging Shareholder shall be required to give any representations, warranties or indemnities upon sale of the Shares or Stapled Claim Participations.

f) The completion of the transfer of any Shares and Stapled Claim Participations by the Tag Trigger Shareholder(s) and the Tagging Shareholders shall take place simultaneously.

(iii) For the avoidance of doubt, “consideration” for the purposes of Article 9.1(ii)b) shall be construed as meaning the value or net worth of the consideration regardless of the form of the consideration.

(iv) If any Tag Notice is served, the Company shall, subject to the above Article 9.1(ii)f) and satisfaction or waiver of any conditions agreed between the Tag Trigger Shareholder(s) and the proposed purchaser in relation to the proposed Share transfer that triggered the Tag Offer, determine the time and place on which any sale and purchase of the Shares and Stapled Claim Participations of Tagging Shareholders is to be completed, whereupon the Tagging Shareholders shall receive the consideration due for their Shares and Stapled Claim Participations subject to such Shares and Stapled Claim Participations being transferred to the proposed purchaser.

(v) If any Tagging Shareholder does not transfer the Shares and Stapled Claim Participations registered in his name, the Tag Offer shall be deemed to be irrevocably withdrawn from such Tagging Shareholder and he shall be deemed to have waived all rights he enjoyed in respect of such Tag Offer with immediate effect.

9.2 Drag Along

Where a bona fide transfer of Shares on arm’s length terms (whether through a single transaction or series of transactions) by a person or persons would, if registered, result in a third-party purchaser (together with its Associated Companies, Affiliates and Persons Acting in Concert) holding sixty-six and two-thirds per cent. (66 2/3 per cent.) or more of the Shares then in issue, the following provisions will apply:

(i) The Shareholder(s) whose proposed transfer of Shares has triggered the application of the below provisions, on behalf of the relevant third party purchaser, may, by serving a written notice (a “Compulsory Sale Notice”) on all of the Shareholders (each a “Compulsory Seller”) copied to the Company, require that Compulsory Sellers transfer all the Shares and Holdco Claim Participations registered in his or its name to the relevant third party purchaser and the consideration payable by the third party purchaser shall be either:

g) in the case of Shares and their associated Holdco Claim Participations and where the Compulsory Sale Notice is served after the end of the Opco Claim Staple Period, cash of an amount that results in receipt by the relevant Compulsory Seller of consideration on financial terms no less favourable for each Share and associated Holdco Claim Participations than for the Shares and associated Holdco Claim Participations whose proposed transfer has triggered the Compulsory Sale Notice (or, if more favourable, the financial terms of any other purchase of Shares and associated Holdco Claim Participations by the relevant third party purchaser or its Associated Companies or Affiliates in the preceding three (3) months); or

h) in the case of Shares and their associated Holdco Claim Participations and where the Compulsory Sale Notice is served during the Opco Claim Staple Period, cash of an amount that results in receipt by the relevant Compulsory Seller of Open Market Value;

(such amounts being the respective “Compulsory Sale Price”).

(ii) Where the consideration received or to be received by the Shareholder(s) whose proposed transfer has triggered the application of the present Article (or paid under such previous purchase) includes non-cash consideration and any Shareholder believes that the Compulsory Sale Price proposed for the Shares of the Compulsory Sellers is on less favourable financial terms than those terms received or to be received by the selling Shareholder(s) (or paid under such previous purchase), such Compulsory Seller may, within five (5) Business Days of receipt or deemed receipt of the Compulsory Sale Notice, by written notice to the Company request that the Company submit the matter to the Auditors (copying such notice to the Company, the Shareholder(s) whose proposed transfer triggered the application of this Article, the other Compulsory Sellers and the relevant third party purchaser) whose determination of the matter shall be final and binding on all parties concerned (and shall automatically adjust the Compulsory Sale Price payable to all Shareholders).

(iii) Where the Drag Along procedure is initiated by a third party purchaser in circumstances where the Open Market Value of Shares and associated Holdco Claim Participations is to be determined, the following process shall apply.

a) the Company shall within five (5) Business Days of the service of the Compulsory Sale Notice appoint the corporate finance team of an international, independent firm of accountants (which may be the Auditors) (the “Valuer”) to value the Shares and associated Holdco Claim Participations;

b) the Valuer shall determine the Open Market Value within forty-five (45) Business Days of their appointment and shall notify the Company and the Shareholders of their determination within one (1) Business Day of the same. The fees of the Valuer shall be borne by the third party purchaser;

c) the Valuer shall act as expert and not as arbitrator and its determination shall be final and binding on the Shareholders (in the absence of manifest error in which case the determination shall be void and shall be remitted to the Valuer for correction);

d) the Company shall procure that the Valuer has such access to the accounting records and other relevant documents of the Parent Group as they may reasonably require, subject to such confidentiality obligations as the Company may consider appropriate;

e) the “Open Market Value” per Share and associated Holdco Claim Participations as at the date of the Compulsory Sale Notice shall be the open market value per Share and associated Holdco Claim Participations determined on the following assumptions and bases:

(i) valuing the Shares and associated Holdco Claim Participations to be sold on the basis of an arm's length sale of an equal number of Shares of each Class and associated Holdco Claim Participations between a willing seller and a willing buyer who are acting knowledgeably, prudently and without compulsion;

(ii) if the Parent Group is then carrying on business as a going concern, on the assumption that it shall continue to do so;

(iii) that the Shares and associated Holdco Claim Participations to be sold are capable of being transferred without restriction;

(iv) allocating value to Holdco Claim Participations up to the aggregate principal amount and accrued interest outstanding under the Holdco Claim, and allocating a nominal amount and any excess above such principal amount and accrued interest to the Shares;

(v) that the Shares will be sold in blocks of an equal number of Shares of each Class and attributing equal value to Shares of each Class; and

(vi) valuing each Share to be sold as a rateable proportion of the total value of all Shares without any premium or discount being attributed to the Shares to be sold or the per cent. age of the issued share capital of the Company which they represent; and

f) the Valuer shall be entitled to make the following adjustments:

(i) they may determine the Open Market Value to reflect any other factors which they reasonably believe should be taken into account; and

(ii) if they encounter any difficulty in applying any of the assumptions or bases set out in this Article, then they shall resolve that difficulty in such manner as they shall in their absolute discretion think fit.

(iv) The Compulsory Sale Notice shall specify a date for completion of the compulsory transfer (the "Compulsory Sale Completion Date"), being a date which is not less than fifteen (15) Business Days after the date of the Compulsory Sale Notice and provided that the completion of the proposed transfer of Shares which has triggered the application of this Article shall occur at the same time and place as the transfer of Shares and associated Holdco Claim Participations by the Compulsory Sellers.

(v) For the avoidance of doubt, "consideration" for the purposes of Article 9.2(ii) shall be construed as meaning the value or net worth of the consideration regardless of the form of the consideration.

(vi) The Shares and associated Holdco Claim Participations subject to the Compulsory Sale Notice(s) shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

a) on or before the Compulsory Sale Completion Date, provided that the third party purchaser has put the Company in the requisite cleared funds or provided reasonable evidence in a form reasonably satisfactory to the Company that funds will be received on completion of the transfer, each Compulsory Seller shall deliver duly executed transfer documentation in respect of the Shares and associated Holdco Claim Participations which are the subject of the Compulsory Sale Notice, together with the relevant share certificate(s), if any, to the Company. Subject always to receipt thereof, on the Compulsory Sale Completion Date, the Company shall pay, or shall procure the payment of, to each Compulsory Seller, on behalf of the third party purchaser, the Compulsory Sale Price due to each such Compulsory Seller. Payment to the Compulsory Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Compulsory Seller(s) and, in the absence of such agreement, by cheque to the postal address notified to the Company by each Compulsory Seller for such purpose and, in default of such notification, to the relevant Compulsory Seller's last known address. The Company's receipt of the Compulsory Sale Price due shall be a good discharge to the relevant third party purchaser, who shall not be bound to see its/their application. Pending compliance by the Compulsory Seller(s) with their obligations under this Article 9.2, the Company shall hold any funds received from the third party purchaser in respect of the Compulsory Sale Shares on trust for the defaulting Compulsory Seller(s), without any obligation to pay interest; and

b) if a Compulsory Seller fails to comply with its obligations under Article 9.2(vi)a) above in respect of the Shares registered in its name, the Board of Directors may (and shall, if so requested by the Shareholder(s) whose proposed transfer has triggered the application of the provisions of this Article) authorise any Director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Seller a transfer or procure a transfer of the relevant Shares and associated Holdco Claim Participations in favour of the third party purchaser, to the extent that the third party purchaser has, by the Compulsory Sale Completion Date, put the Company in cleared funds in respect of the Compulsory Sale Price due for the relevant Shares and associated Holdco Claim Participations. The Directors shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Compulsory Seller shall surrender his Share certificate(s) relating to the relevant Shares to the Company. On, but not before, such surrender or provision, each Compulsory Seller shall be entitled to the Compulsory Sale Price due for the relevant Shares and associated Holdco Claim Participations transferred on its behalf, without interest.

(vii) Any Compulsory Seller shall not be required to give any representations, warranties or indemnities upon sale of its Shares in accordance with this Article.

Chapter III. Board of Directors, Auditors

10. Board of Directors.

10.1 Number and identity of the Directors

The Company shall be managed by a board of directors, composed of not fewer than three directors (each a “Director”), who need not be Shareholders themselves (the “Board of Directors”). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

10.2 Appointment of the Directors

The members of the Board of Directors will be appointed as follows:

- (i) three (3) class A Directors (or at the election of the Chairman, four (4) class A Directors) shall be appointed from a list of candidates proposed by a professional recruitment agent engaged by the Group (the “Class A Directors”); and
- (ii) one (1) class B Director shall be appointed from a list of candidates proposed by the domiciliation agent of the Company (the “Class B Director”).

Notwithstanding the above, where fewer than two Class A Directors have been appointed such that there would otherwise be only two members of the Board of Directors, an additional Class B Director shall be appointed.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of Shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. The appointment of directors shall be approved by sixty six and two-thirds per cent. (66 2/3 per cent.) of the votes cast by the Shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

Where a Class A Director vacancy exists, notwithstanding the appointment of a professional recruitment agent in accordance with the above paragraphs, either:

- (iii) any Shareholder holding fifteen per cent. (15 per cent.) or more of the issued Shares; or
- (iv) any group of Shareholders together holding fifteen per cent. (15 per cent.) or more of the issued Shares, shall have the right by notice in writing to the Company to nominate for appointment a Class A Director.

As a condition to the appointment of a person nominated for election as a Class A Director in accordance with the present Article, that nominated person shall be required to disclose to the Company in writing any directorship, partnership, employment relationship, commercial relationship or other economic relationship with any Shareholder or its Affiliates or Associated Companies of which he is aware that might reasonably be regarded as relevant to the voting decision of the Shareholders on its appointment. The Company shall disclose any such information disclosed to it to the Shareholders prior to such voting decision being taken.

At no time shall the composition of any Board of Directors be such that a majority of that Board of Directors comprises individuals resident in a single jurisdiction other than Luxembourg.

The members of the Board of Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

10.3 Removal of Directors

Either:

- (i) any Shareholder holding fifteen per cent. (15 per cent.) or more of the issued Shares; or
- (ii) any group of Shareholders together holding fifteen per cent. (15 per cent.) or more of the issued Shares, shall have the right by notice in writing to the Company to propose the removal of any Director.

The removal of any Director proposed in accordance with this Article 10.3 shall be approved by fifty per cent (50 per cent.) of the votes cast by the Shareholders.

11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the Auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of Powers - Representation of the Company.

12.1 General representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Any documents in relation to the financing of the Company or the issue of new shares by the Company must be signed in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.2 Delegation of powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

However, if the Shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of Shareholders.

13. Meetings of the Board of Directors.

13.1 Bureau of the meetings of the Board of Directors

The Class A Directors shall appoint one of their number as chairman (the "Chairman"). Where the office of Chairman is vacant, a Class A Director candidate shall be proposed as Chairman and his appointment as such in the like manner as set out in article 10.2. The Board of Directors may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Class A Director as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting. The Chairman shall not have a casting vote.

13.2 Convening and agenda of the meetings of the Board of Directors

Any Director may convene a meeting of the Board at any time.

At least ten (10) Business Days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text unless, in case of urgency:

- (i) at least two (2) Class A Directors (or, where there is only one (1) Class A Director in office, one (1) Class A Director) agree to a shorter notice period; and
- (ii) all the Directors are notified of the shorter notice period.

Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Within three (3) Business Days of the date of receipt of such notice, any Director may propose an item for inclusion in the agenda together with a related resolution to be proposed at such Board Meeting.

At least two (2) Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the Directors which shall:

- (i) specify whether any Reserved Matters or Reserved Super-Majority Matters are to be considered; and
- (ii) be accompanied by any relevant papers.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place (other than the United Kingdom) as the Board of Directors may from time to time determine. Any decision in relation to the financing of the Company or the issue of new shares in the Company must be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

13.3 Attendance to the meetings of the Board of Directors

Any member of the Board of Directors (other than the Class B Director) may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy (a "Replacement Director") and serving written notice of such appointment on the Company. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors. Such Replacement Director may exercise the votes of the Director who has appointed him and such appointing Director may direct his replacement on how to exercise such votes.

Provided always that no member of the Board of Directors is present in the United Kingdom, one or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

In the event that circumstances of force majeure prevent the Board of Directors from meeting, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

13.4 Board Observers

Upon providing prior written notice of such appointment to the Company, any Shareholder holding, either in its own name or together with its Affiliates and Associated Companies, twenty per cent. (20 per cent.) or more of the issued Shares shall have the right to nominate one observer to attend the meeting of the Board of Directors, upon providing prior written notice of such appointment to the Company.

The right of an Observer to attend meetings of the Boards shall be conditional on the execution by that individual of a confidentiality agreement with the Company for the benefit of the Group in such terms as may be reasonably required by the Company for the protection of confidential or proprietary information and knowhow of the Group disclosed to such Observer in the course of attending meetings of the Boards.

Any person appointed as an Observer to the Boards shall be given all the information in respect of Board meetings that a Director would be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Directors would be entitled to receive it. Each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Boards but shall not be entitled to vote, nor shall he be regarded as a member of the Boards, nor shall he be counted in the quorum of any meeting of the Boards.

An Observer shall not be entitled to compensation or to any reimbursement of costs or out-of-pocket expenses incurred in respect of attending meetings of the Boards by virtue of his role as Observer.

Notwithstanding the foregoing provisions, any person who is a director or employee of an Industry Competitor shall not be eligible to be appointed as an Observer.

13.5 Quorum and majority rules

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Class A Directors (or, where there is only one (1) Class A Director in office, one (1) Class A Director). If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Director(s) present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than one (1) week after the original date where the same quorum shall be required. Notice of the adjourned meeting shall be given to all the Directors. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for such an adjourned meeting, the Director(s) present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than one (1) week after the date of the adjourned meeting, where no quorum shall be required.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting subject to the other Articles of the Articles of Incorporation. In the event of an equality of votes on a resolution, the resolution shall not be passed.

13.6 Reserved Matters

No action shall be taken in respect of the following matters (the "Reserved Matters") without the prior approval of sixty-six and two-thirds per cent. ($66 \frac{2}{3}$ per cent.) of the votes cast by the Shareholders:

(i) the taking of steps to wind up or dissolve the Company, to obtain an administration order in respect of the Company, to invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company, to present a petition or convene a meeting for the bankruptcy of the Company, winding-up, recovery or similar proceedings (including a general agreement with any of its creditors);

(ii) the proposal or making of any arrangement or composition with, or any assignment for the benefit of, creditors of the Company generally, or the entering into any agreement for or in connection with the rescheduling, restructuring or re-adjustment of any material part of the indebtedness of the Company by reason of, or with a view to avoiding, financial difficulties, or anything similar or analogous;

(iii) the sale or flotation of a part or the whole the Company;

(iv) the appointment of any corporate finance adviser by the Company in connection with a proposed sale of all or substantially all of the Business, admission of shares of the ultimate holding company of the Group, or any new holding company created for such purpose, to an internationally recognised stock exchange, refinancing of the Opco Claim, or the appointment of any other financial advisers;

(v) the Company directly or indirectly entering into or being involved in any material discussion or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of the Company or a part of the Company's business or assets (a "Prospective Purchaser") or the making of any material information relating to the Company available to any Prospective Purchaser;

(vi) borrowing, charging of company assets or creation of any liens by the Company, in each case other than in connection with the Holdco Claim;

(vii) appointment of any directors of the Company;

(viii) entry into, termination or withdrawal from any joint venture, partner, consortium or other similar arrangement by the Company;

(ix) acquisition or disposal of any material assets;

(x) entry by the Company into a transaction with an investor related party otherwise than on arm's length terms;

(xi) the Company undertaking any business other than that of a holding company; and

(xii) transfer of Shares to an Industry Competitor.

No action shall be taken in respect of the following matter (the “Reserved Super-Majority Matter”) without the prior approval of seventy-five per cent. (75 per cent.) of the votes cast by the Shareholders:

(a) the entry into or creation by the Company of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion) except, in each case, as may be expressly required by the Articles of Incorporation.

14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of Shareholders and the terms of any shareholders’ agreement to which the Company is a party, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director’s interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of Shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if:

- (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions; and
- (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17. Directors’ Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other Group Company and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence, default, breach of duty, contract or trust. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of negligence, default, breach of duty, contract or trust. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

18. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required:

- (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes; or
- (ii) for the public benefit.

19. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

21. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the second Tuesday of June each year at 2 p.m CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Business Day.

22. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten per cent. (10 per cent.) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

24. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

25. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty per cent. (20 per cent.) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

27. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- (i) name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- (ii) total number of Shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each Class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- (iii) agenda of the general meeting;
- (iv) indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- (v) name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (i) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (ii) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be both (i) the representation of one half (1/2) of the Class A Ordinary Shares and (ii) at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which the same quorum requirement shall apply. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a seventy-five per cent (75 per cent.) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights of the different classes of shares, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down hereabove with respect of each Class, it being understood that a capital increase shall not be considered as changing the respective rights of the different classes of shares when shares issued are Shares of an existing Class or rank *pari passu* with an existing Class of Shares.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for any purpose other than amending the Articles of Incorporation of the Company the quorum shall be both (i) the representation of one half (1/2) of the Class A Ordinary Shares and (ii) at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which no such quorum requirement shall apply. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws or these Articles of Incorporation, a simple majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

If a Shareholder approval is sought in accordance with Article 13.6, 10.2 or 10.3, the Company shall seek the approval of the Shareholders in one of the following ways:

- where the approval of the Shareholders is required under the Laws, by convening a general meeting of Shareholders, either by the voting threshold required under the Laws or, if higher, by the voting threshold specified in the present Articles of Incorporation; or

- in all other cases, by giving those Shareholders on the register of Shareholders of the Company on the date of such proposal by the relevant Board notice of all details of the proposed resolution as may reasonably be required for the Shareholders to make an informed voting decision on the matter, together with the text of the proposed resolution. In such a case of an approval, the Shareholders shall be invited to consent or object in writing to the relevant resolution. Each Shareholder shall have one vote for each Share of which it is the holder. Abstentions and the votes of any Shareholder whose response has not been received by the Company within fifteen (15) Business Days of the date of the notice shall be disregarded in determining whether the relevant percentage approval specified in respect of the relevant matter has been obtained.

28. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders who so request.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

30. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

The annual statutory and/or consolidated accounts must be signed in the Grand Duchy of Luxembourg.

31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent. (5 per cent.) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent. (10 per cent.) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point nine per cent. (2.90%) of the respective Class A Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point eight per cent. (2.80%) of the respective Class B Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point seven per cent. (2.70%) of the respective Class C Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point six per cent. (2.60%) of the respective Class D Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point five per cent. (2.50%) of the respective Class E Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point four per cent. (2.40%) of the respective Class F Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class G Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point three per cent. (2.30%) of the respective Class G Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class H Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point two per cent. (2.20%) of the respective Class H Ordinary Shares' nominal value;
- the holders of Class I Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point one per cent. (2.10%) of the respective Class I Ordinary Shares' nominal value; and
- the holders of Class J Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of being the higher of (i) [two per cent (2.00%)] of the respective Class J Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J Ordinary Shares be in issue or should all the Class J Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point one per cent. (2.10%) of the respective Class I Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J Ordinary Shares and Class I Ordinary Shares be in issue or should all the Class J and I Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point two per cent. (2.20%) of the respective Class H Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I and H Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I and H Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point three per cent. (2.30%) of the respective Class G Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H and G Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H and G Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point four per cent. (2.40%) of the respective Class F Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G and F Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G and F Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point five per cent. (2.50%) of the respective Class E Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F and E Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F and E Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point six per cent. (2.60%) of the respective Class D Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F, E and D Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F, E and D Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point seven per cent. (2.70%) of the respective Class C Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F, E, D and C Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F, E, D and C Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point eight per cent. (2.80%) of the respective Class B Ordinary Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Ordinary Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the Shareholders so as to return the equivalent of the paid in share capital on all Shares to their holders;
- (iii) third, to the Shareholders to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 31 for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable Law and Miscellaneous

33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

"Affiliate" means, in relation to a person (including, without limitation, a person which is a unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership):

- (a) any general partner, trustee or Nominee of that person or of any fund invested (directly or indirectly) in that person;
- (b) any manager or adviser or limited partner of that person or of any fund invested (directly or indirectly) in that person;

(c) any other fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly with others) from time to time by the same person as advises or manages any fund invested (directly or indirectly) in that person; or

(d) any other fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) of which that person (or any fund invested (directly or indirectly) in that person), or a general partner, trustee, Nominee, manager or adviser of any fund invested (directly or indirectly) in that person, is a general partner, trustee, Nominee, manager or adviser;

“Articles of Incorporation” means the present articles of incorporation;

“Associated Company” means, in relation to a person, any holding company, subsidiary or subsidiary undertaking or any other subsidiaries or subsidiary undertakings of any such holding company, in each case of such person;

“Associated Transferee” has the meaning set out in Article 8.2;

“Associated Transferor” has the meaning set out in Article 8.2;

“Auditors” means the auditors of the Company, being one of PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG or Deloitte & Touche;

“Board of Directors” means the board of directors of the Company;

“Business” means the business carried on by the OpHoldco Group from time to time;

“Business Day” means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in Luxembourg or the United Kingdom;

“Class” has the meaning set out in Article 5;

“Class A Director” means a Director appointed by the Shareholders in accordance with article 10.2;

“Class B Director” means a director, being a resident of Luxembourg, appointed in accordance with article 10.2;

“Class A Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class B Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class C Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class D Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class E Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class F Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class G Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class H Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class I Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Class J Ordinary Shares” has the meaning set out in Article 5;

“Compulsory Sale Completion Date” has the meaning set out in article 9.2;

“Compulsory Sale Notice” has the meaning set out in article 9.2;

“Compulsory Sale Price” has the meaning set out in article 9.2;

“Compulsory Seller” has the meaning set out in article 9.2;

“Control” means:

(a) the power (whether by way of ownership of shares, proxy, contract, agency or otherwise) to:

(i) cast, or control the casting of, more than fifty per cent. (50 per cent.) of the maximum number of votes that might be cast at a general meeting of the Company; or

(ii) appoint or remove all, or the majority, of the directors or other equivalent officers of the Company; or

(iii) give directions with respect to the operating and financial policies of the Company with which the directors or other equivalent officers of the Company are obliged to comply; and/or

(b) the holding beneficially of more than thirty per cent. (30 per cent.) of the issued share capital of the Company (excluding any part of that issued share capital that carries no right to participate beyond a specified amount in a distribution of either profits or capital);

“Drag Along” means the compulsory purchase procedure set out in Article 9.2;

“Group” means the Company and its subsidiaries and subsidiary undertakings from time to time;

“Group Company” means any member of the Group;

“Holdco” means European Directories Holdco S.A., the immediate subsidiary of the Company;

“Holdco Claim” means amounts owing by Holdco to the Shareholders pursuant to any agreements that have been entered into by Holdco from time to time;

“Holdco Claim Participations” means lenders’ participations in the Holdco Claim;

“Industry Competitor” means any person or entity (or any of its Affiliates or Associated Companies) which is a trade competitor of a member of the Group and any controlling shareholder of a trade competitor of a member of the Group provided that, for the avoidance of doubt, this shall not include any person or entity (or any of its Affiliates or Associated

Companies) which is a bank, financial institution or trust, fund or other entity which is regularly engaged in or established for the purpose of making, purchasing or investing in loans, securities or other financial assets.

"Laws" has the meaning set out in article 1;

"Legal Reserve" has the meaning set out in article 31;

"Nominee" means in respect of any person, a nominee or a custodian or similar representative (under the laws of any jurisdiction) of that person;

"Observer" means any observer to the Board appointed pursuant to article 13.4;

"Opco Claim" means amounts owing by OpHoldco to the Shareholders pursuant to any agreements that have been entered into by OpHoldco from time to time;

"Opco Claim Participations" means lenders' participations in the Opco Claim;

"Opco Claim Staple Period" means the period from the date of adoption of these Articles of Incorporation until the earlier of:

(i) the second anniversary thereof; and

(ii) any date on which provisions restricting each of:

(a) the transfer of Shares separately from Opco Claim Participations; and

(b) Opco Claim Participations separately from Shares,

have been disapplied in accordance with any shareholders' agreement to which the Company is a party;

"OpHoldco" means European Directories OpHoldco S.A., an indirect subsidiary of the Company;

"Open Market Value" has the meaning given in article 9.2;

"Persons Acting in Concert" means a group of persons who, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), actively co-operate to obtain or consolidate direct or indirect Control of the Company;

"Prospective Purchaser" has the meaning given to it in article 13.6;

"Replacement Director" has the meaning given to it in article 13.3;

"Reserved Matters" has the meaning set out in Article 13.6;

"Reserved Super-Majority Matter" has the meaning set out in Article 13.6;

"Sell", in the context of Shares or any interest in the Shares, means any of the following: (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any such shares or any interest in such shares; (b) create or permit to subsist any encumbrance over such shares or any interest in such shares; (c) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to any such shares; or (d) renounce or assign any right to receive any such shares or any interest in such shares and "Sold" shall be construed accordingly;

"Shares" means the shares of €0.01 each in the share capital of the Company;

"Shareholder" means a holder of Shares;

"Stapled Claim Participations" means Holdco Claim Participations and, during the Opco Claim Staple Period, Opco Claim Participations;

"Stapled Transferee" has the meaning set out in article 8.1;

"Stapled Transferor" has the meaning set out in article 8.1;

"Tag Closing Date" has the meaning set out in article 9.1;

"Tag Notice" has the meaning set out in article 9.1;

"Tag Offer" has the meaning set out in article 9.1;

"Tag Trigger Shareholder" has the meaning set out in article 9.1;

"Tagging Shareholder" has the meaning set out in article 9.1; and

"Valuer" has the meaning set out in article 9.2.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number and class of shares	Amount paid-in
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	EUR 3,300.-	330,000 class A ordinary shares	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	330,000 class B ordinary shares	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	330,000 class C	EUR 3,300.-

108545

	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class D	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class E	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class F	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class G	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class H	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class I	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares 330,000 class J	EUR 3,300.-
	EUR 3,300.-	ordinary shares	EUR 3,300.-
Total:	EUR 33,000.-	3,300,000 shares	EUR 33,000.-

The amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

*Resolutions of the General Meeting of Shareholders
First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Mr Peter A. Briggs, a consultant, born on 13 August, 1957 in New York, United States of America, with residential address at 116 Randolph Avenue, London W9 1PQ, United Kingdom as Class A Director;

Mr Patrick L. C. van Denzen, a private employee, born on 28 February, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Director; and

Mr Robert van 't Hoeft, a private employee, born on 13 January, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Director.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of Auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

KPMG S.à r.l. with registered address 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448,

représenté par Mme Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 août 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts de la Société qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Actionnaire unique, propriétaire de la totalité des Actions, ou plusieurs Actionnaires.

La Société adopte la dénomination «European Directories Parent S.A.».

2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 32 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente trois mille euros (EUR 33.000,-) divisé en:

- (i) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»),
 - (ii) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B»),
 - (iii) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C»),
 - (iv) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D»),
 - (v) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E»),
 - (vi) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie F (les «Actions Ordinaires de Catégorie F»),
 - (vii) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie G (les «Actions Ordinaires de Catégorie G»),
 - (viii) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie H (les «Actions Ordinaires de Catégorie H»),
 - (ix) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie I (les «Actions Ordinaires de Catégorie I»),
 - (x) trois cent trente mille (330,000) actions ordinaires de Catégorie J (les «Actions Ordinaires de Catégorie J»),
- ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Catégorie E, les Actions Ordinaires de Catégorie F, les Actions Ordinaires de Catégorie G, les Actions Ordinaires de Classe H, les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie J seront individuellement nommées comme une «Action», et collectivement, les «Actions».

Les détenteurs d'Actions sont dénommés individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société a rachetées à ses Actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

6. Actions. Chaque Action donne à son détenteur le droit à une voix.

Les Actions seront nominatives.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires et tous procès verbal d'assemblées et résolutions seront tenus au siège social. Le registre d'Actionnaires contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions, l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des Actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'Actions nominatives multiples.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

7. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acheter ses propres Actions. L'Achat et la détention de ses propres Actions seront effectués en conformité avec les conditions et limites établies par les Lois et par les Statuts et en tenant dûment compte de tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie.

8. Cession d'Actions.

8.1 Cessions Conditionnelles

Un Actionnaire ne peut pas Céder ses Actions, ou tout droit relatif à ses Actions, sans:

8.1.1 qu'un nombre égal d'Actions de chacune des autres Catégories ne soit Cédé en même temps à l'acquéreur des Actions;

8.1.2 que cet Actionnaire (le «Cédant Lié») ne Cède en même temps à l'acquéreur des Actions (le «Cessionnaire Lié») (ou à une Société Associée du Cessionnaire Lié) une partie de:

(a) la Participation Liée à la Créance détenue par le Cédant Lié;

(b) lorsque des Actions ont été transférées à une Société Associée à un Actionnaire sans qu'une partie de la Participation Liée à la Créance n'ait été transférée conformément à l'article 8.2 ci-dessous, la Participation Liée à la Créance détenue par le Cédant Lié et la Société Associée du Cessionnaire Lié concerné; ou

(c) lorsque la Participation Liée à la Créance a été transférée à une Société Associée du Cédant Lié sans que des Actions n'aient été transférées, la Participation Liée à la Créance détenue par le Cédant Lié et la Société Associée du Cessionnaire Lié concerné,

égale à la détention des Actions Cédées.

8.1.3 L'acquéreur des Actions Cédées n'est pas un Concurrent Industriel.

8.2 Cessions Autorisées aux Sociétés Associées

Nonobstant la restriction prévue à l'Article 8.1.2., un Actionnaire (le «Cédant Associé») peut à tout moment transférer tout (mais pas seulement une partie de) ses Actions à une Société Associée (le «Cessionnaire Associé»), sous réserve que:

8.2.1 Le Cédant Associé (mais pas un cédant subséquent dans une série de transferts à des Sociétés Associées au Cédant conformément à cet Article 8.2) demeure, jusqu'au moment où ladite Participation Liée à la Créance ait été transférée au Cessionnaire Associé ou à un cessionnaire subséquent des Actions transférées, partie à tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourra être partie, et reste conjointement et solidairement obligé avec le Cessionnaire Associé sous ledit pacte d'actionnaires en qualité d'Actionnaire par rapport aux Actions transférées, et

8.2.2 Le Cessionnaire Associé et le Cédant Associé, fassent en sorte que le Cessionnaire Associé re-transfère ses Actions au Cédant Associé ou une autre Société Associée de ce Cédant Associé, immédiatement, s'il cesse d'être une Société Associée au Cédant Associé.

8.3 Inscription des cessions

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les Actionnaires peuvent convenir de conditions additionnelles à celles expressément prévues par les présent Statuts pour les cessions d'Actions (ou de droits relatifs aux Actions), par écrit, consignées dans un pacte d'actionnaires, de sorte que, sans limitation, toute cession autorisée par les présents Statuts à laquelle des droits de cessions ou d'achat forcé s'appliqueraient, doivent se conformer à ces conditions additionnelles.

La Société est en droit de refuser d'inscrire toute cession d'Actions sauf si elle est réalisée conformément avec les Statuts et conformément aux conditions de tout pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie (de temps à autre).

9. Achat Forcé et Vente Forcée.

9.1 Achat forcé

Toujours sous réserve que la Vente Forcée ne soit pas exercée, lorsque'une cession d'Actions (que ce soit lors d'une transaction unique ou lors d'une série de transactions liées) par une personne ou des personnes (ensemble, les «Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé») résulterait, si enregistrée, en une personne (ensemble avec ses Sociétés Associées et Affiliées et Personnes Agissant de Concert) ou personnes (ensemble avec ses Sociétés Associées et Affiliées) (chacun étant un «membre du groupe d'Achat») détenant trente pour cent (30%) ou plus des Actions émises, la cession d'Actions envisagée ne peut pas être effectuée ou enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société à moins que:

(i) les membres du groupe d'achat aient fait une offre (l'«Offre d'Achat Forcé») à chaque autre Actionnaire (autres que les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé) d'acheter toutes les Actions et la Participation Liée à La Créance détenues par ces Actionnaires (ou leurs Sociétés Associées) selon les modalités indiquées ci-dessous; et

(ii) les conditions suivantes relatives à cette Offre d'Achat Forcé aient été respectées:

(a) L'Offre d'Achat Forcé devra être ouverte pour acceptation (sous réserve du respect de l'article 8.1.1. concernant certaines ou toutes les Actions détenues par chaque Actionnaire) pendant pas moins de dix (10) Jours Ouvrables, et devra être réputée comme ayant été rejetée si non-acceptée conformément avec ses termes et dans la période pendant laquelle elle est ouverte pour acceptation;

(b) La contrepartie pour chaque Action et la Participation Liée à la Créance y associée, sera en numéraire et selon des modalités financières pas moins favorables pour chaque Action et la Participation Liée à la Créance y associée, que pour les Actions et la Participation Liée à la Créance y associée, dont la cession envisagée a déclenché l'Offre d'Achat Forcé (ou, si plus favorable, les modalités financières de tout autre achat d'Actions et la Participation Liée à la Créance y associée par tout membre du groupe d'achat dans les trois (3) mois précédents), et l'Offre d'Achat Forcé devra inclure tous les détails de toutes les conditions convenues entre les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et les acheteurs envisagés en relation avec la cession proposée. Lorsque la contrepartie reçue ou devant être reçue par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé (ou payée sous ces dispositions d'achat) inclut une contrepartie non-numéraire et que tout autre Actionnaire croit que l'Offre d'Achat Forcé a des modalités financières moins favorables que les modalités reçues ou devant être reçues par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé (ou payée sous ces dispositions d'achat), cet Actionnaire peut, dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la réception ou de la réception réputée de l'Offre d'Achat Forcé, par notification écrite à la Société requérir que la Société soumette le sujet aux Auditeurs (copiant cette notification à la Société, aux Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé, aux autres Actionnaires et aux acheteurs envisagés) qui devra agir en qualité d'expert et non en qualité d'arbitre et dont la détermination sur le sujet devra, sauf en cas d'erreur manifeste, être finale et contraignante à l'égard de toutes les parties concernées (et devra automatiquement amender l'Offre d'Achat Forcé à toutes les parties, qui devront avoir dix (10) Jours Ouvrables de plus à partir de la notification de la décision de l'expert concerné pour accepter l'Offre d'Achat Forcé);

(c) Elle devra inclure une obligation prise par les membres du groupe acquéreur qu'ils n'ont pas conclu (ni ne concluront) des modalités plus favorables en termes de contrepartie ni n'ont convenu (ni ne conviendront) des modalités plus favorables en termes de contrepartie avec tout autre détenteur pour l'achat d'Actions ou de Participation Liée à la Créance;

(d) Tout Actionnaire (sauf pour les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé) qui souhaite céder ses Actions et sa Participation Liée à la Créance aux acheteurs envisagés en exécution des termes de l'Offre d'Achat Forcé (un «Actionnaire Déclenchant la Sortie de l'Achat Forcé») devra signifier la notification aux acheteurs envisagés, avec une copie à la Société (la «Notification d'Achat Forcé») à tout moment avant que l'Offre d'Achat Forcé ne cesse d'être ouverte pour acceptation (la «Date de Clôture de l'Achat Forcé»);

(e) Aucun Actionnaire Déclenchant l'Achat Forcé ne devra être obligé de donner des garanties, indemnités ou justifications lors de la vente des Actions ou de la Participation Liée à la Créance;

(f) La réalisation de la cession de toutes Actions et de Participation Liée à la Créance par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et les Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé doit être simultanée.

(iii) Étant précisé que «contrepartie» pour le sens de l'Article 9.1(ii)(b) devra être considérée comme signifiant la valeur ou la valeur nette de la contrepartie indépendamment de la nature de la contrepartie.

(iv) Si une Notification d'Achat Forcé est signifiée, la Société devra, sous réserve de l'Article 9.1(ii)(f) ci-dessus, et de la satisfaction ou renonciation de/à toutes les conditions convenues entre les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et l'acheteur envisagé en relation avec la cession d'Actions envisagée qui a déclenché l'Offre d'Achat Forcé, déterminer le moment et le lieu où toute vente et achat des Actions et de la Participation Liée à la Créance des Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé doivent être complétés, et après quoi les Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé devront recevoir la contrepartie due pour leurs Actions et la Participation Liée à la Créance sous réserve que ces Actions et la Participation Liée à la Créance soient cédées à l'acheteur envisagé.

(v) Si un Actionnaire Déclenchant l'Achat Forcé ne cède pas les Actions et la Participation Liée à la Créance enregistrées en son nom, l'Offre d'Achat Forcé devra être réputée être irrévocablement retirée à cet Actionnaire Déclenchant l'Achat Forcé et il sera réputé avoir renoncé, avec effet immédiat, à tous les droits dont il jouissait en relation avec l'Offre d'Achat Forcé.

9.2 Vente Forcée

Lorsqu'une cession de bonne foi d'Actions aux conditions normales de marché (que ce soit lors d'une transaction unique ou lors d'une série de transactions liées) par une personne ou des personnes résulterait, si enregistrée, en un tiers acheteur (ensemble avec ses Sociétés Associées, ses Affiliés et les Personnes Agissant de Concert) détenant soixante-six deux tiers pour cent (66 2/3%) ou plus des Actions, les dispositions suivantes s'appliqueront:

(i) Les Actionnaires dont la cession envisagée des Actions a déclenché l'application des dispositions ci-dessous, pour le compte du tiers acheteur concerné, peuvent, en signifiant une notification écrite (une «Notification de la Vente Forcée») à tous les Actionnaires (chacun un «Vendeur Forcé») copiée à la Société, requérir que le Vendeur Forcé cède toutes ses Actions et sa Participation Liée à la Créance enregistrées en son nom au tiers acheteur concerné et la contrepartie payable par le tiers acheteur devra être:

(a) dans le cas d'Actions et de la Participation à la Créance Holdco y associée, lorsque la Notification de Vente Forcée est signifiée après la fin de la Période Liée à la Créance Opco, du numéraire d'un montant qui résulte de la réception par le Vendeur Forcé d'une contrepartie avec des modalités financières pas moins favorables pour chaque Action et la Participation à la Créance Holdco y associée que pour les Actions et la Participation à la Créance Holdco y associée dont la cession envisagée a déclenché la Notification de la Vente Forcée (ou, si plus favorable, les modalités financières de tout autre achat d'Actions et de Participation à la Créance Holdco y associée par le tiers acheteur ou ses Sociétés Associées ou Affiliés concerné dans les trois (3) mois précédents); ou

(b) dans le cas d'Actions et de Participation à la Créance Holdco y associée, lorsque la Notification de la Vente Forcée est signifiée durant la Période Liée à la Créance Opco, du numéraire d'un montant qui résulte de la réception par le Vendeur Forcé de la Valeur de Marché

(ces montants étant le «Prix de la Vente Forcée» concerné).

(ii) Lorsque la contrepartie reçue ou devant être reçue par les Actionnaires dont la cession envisagée a déclenché l'application du présent Article (ou payée sous cet achat précédent) inclut une contrepartie non-numéraire et que tout autre Actionnaire croit que le Prix de la Vente Forcée a des modalités financières moins favorables que les modalités reçues ou devant être reçues par les Actionnaires Vendeurs (ou payée sous cet achat précédent), ce Vendeur Forcé peut, dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la réception ou de la réception réputée de la Notification de la Vente Forcée, par notification écrite à la Société requérir que la Société soumette le sujet aux Auditeurs (copiant cette notification à la Société, aux Actionnaires dont la cession envisagée a déclenché l'application de cet Article) dont la détermination sur le sujet devra être finale et contraignante à l'égard de toutes les parties concernées (et devra automatiquement amender le Prix de la Vente Forcée payable à tous les Actionnaires).

(iii) Lorsque la procédure de Vente Forcée est initiée par un tiers acquéreur dans des circonstances dans lesquelles la Valeur de Marché des Actions et de la Participation à la Créance Holdco y associée, la procédure suivante sera suivie:

(a) la Société devra dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la réception d'une Notification de Vente Forcée, mandater l'équipe financière d'un cabinet d'audit indépendant de renommée internationale (qui peut être les Auditeurs) (l'«Évaluateur») afin d'évaluer les Actions et la Participation à la Créance Holdco y associée;

(b) l'Évaluateur devra déterminer la Valeur de Marché dans les quarante-cinq (45) Jours Ouvrables de sa nomination et devra notifier la Société et les Actionnaires de son évaluation un (1) Jour Ouvrable suivant le délai sus-indiqué. Les honoraires de l'Évaluateur seront supportés par le tiers acquéreur;

(c) l'Évaluateur agira en qualité d'expert et non d'arbitre et son évaluation sera finale et liera les Actionnaires (en l'absence d'erreur manifeste auquel cas l'évaluation sera nulle et soumise à l'Évaluateur pour correction);

(d) la Société fera en sorte que l'Évaluateur ait accès aux documents comptables et autres documents pertinents du Groupe Parent qui peuvent raisonnablement être requis, sous réserve d'obligations de confidentialité que la Société devra considérer;

(e) la «Valeur de Marché» par Action et Participation à la Créance Holdco y associée, à la date de la Notice de Vente Forcée, doit être la valeur de marché par Action et Participation à la Créance Holdco y associée déterminée sur les bases et postulats suivants:

(i) l'évaluation porte sur des Actions et la Participation à la Créance Holdco y associée qui sont cédées à des conditions équitables de marché, dans un nombre égal d'Actions de chaque Catégorie et de Participation à la Créance Holdco y

associée, entre un vendeur et un acquéreur consentants, agissant de manière éclairée, prudente et sans compulsion aucune;

(ii) si le Groupe Parent est toujours en activité, l'activité va se poursuivre;

(iii) les Actions et la Participation à la Créance Holdco y associée à céder, soient susceptibles de l'être sans restriction aucune;

(iv) l'affectation de valeur à la Participation à la Créance Holdco sera à concurrence du montant principal total et des intérêts courus sous la Créance Holdco, et tout excédent sur ledit montant de principal et d'intérêts et une valeur nominale seront affectées aux Actions;

(v) les Actions sont cédées par bloc, dans un nombre égal d'Actions de chaque Catégorie et se verront attribuées une valeur égale par Action de chaque Catégorie; et

(vi) chaque Action sera cédée comme une portion de la valeur totale des Actions, sans prime ni déduction attribuée aux Actions à céder ou le pourcentage du capital émis qu'elles représentent;

(f) L'Évaluateur pourra procéder aux ajustements suivants:

(i) il pourra déterminer la Valeur de Marché en prenant en compte tout autre facteur qu'il considèrera raisonnablement comme devant l'être; et

(ii) s'il rencontre une difficulté en appliquant l'une ou l'autres des bases d'évaluation indiquées dans les présents Statuts, il pourra résoudre cette difficulté de la manière qui lui semblera raisonnablement la plus appropriée.

(iv) La Notification de la Vente Forcée devra spécifier la date de la conclusion de la cession forcée (la «Date de Conclusion de la Vente Forcée»), étant une date qui n'est pas moins de quinze (15) Jours Ouvrables après la date de la Notification de la Vente Forcée et sous réserve que la conclusion de la cession envisagée des Actions qui a déclenché l'application de cet Article intervienne au même moment et lieu que le transfert des Actions et de la Participation à la Créance Holdco y associée et par les Vendeurs Forcés.

(v) Étant précisé que «contrepartie» pour le sens de l'Article 9.2 (ii) devra être considérée comme signifiant la valeur ou la valeur nette de la contrepartie indépendamment de la nature de la contrepartie.

(vi) Les Actions et la Participation à la Créance Holdco y associée soumises à la Notification de la Vente Forcée devront être vendues et achetées en conformité avec les dispositions suivantes:

(i) à ou avant la Date de Conclusion de la Vente Forcée, sous réserve que le tiers acheteur ait procuré à la Société les fonds requis ou ait procuré des preuves raisonnables dans une forme raisonnablement acceptable à la Société que les fonds seront reçus lors de la conclusion de la cession, chaque Vendeur Forcé devra délivrer une documentation dûment exécutée de la cession relative aux Actions et la Participation à la Créance Holdco y associée qui sont sujettes à la Notification de la Vente Forcée, ensemble avec les certificats d'actions concernés, le cas échéant, à la Société. Toujours sous réserve de ladite réception, à la Date de Conclusion de la Vente Forcée, la Société devra payer, ou devra procurer le paiement, à chaque Vendeur Forcé, pour le compte du tiers acheteur, du Prix de la Vente Forcée dû à chaque Vendeur Forcé. Le paiement aux Vendeurs Forcés devra être effectué selon la manière convenue entre la Société et les Vendeurs Forcés et, en l'absence de cet accord, par chèque à l'adresse postale notifiée pour cette raison à la Société par chaque Vendeur Forcé et, en l'absence de cette notification, à la dernière adresse connue du Vendeur Forcé concerné. Le récépissé par la Société du Prix de la Vente Forcée dû sera une décharge valide pour le tiers acheteur concerné, qui ne sera pas tenu de voir son application. En attente de la conformité par les Vendeurs Forcés avec leurs obligations de l'Article 9.2, la Société devra détenir à titre fiduciaire tout fonds reçu du tiers acheteur relatif à la Vente Forcée d'Actions pour les Vendeurs Forcés défallants, sans aucune obligation de payer des intérêts; et

(ii) Si un Vendeur Forcé échoue à se conformer avec ses obligations de l'Article 9.2(vi)(ii) ci-dessus relatif aux Actions enregistrées en son nom, le Conseil d'Administration peut (et devra, si requis par l'/les Actionnaire(s) dont la cession envisagée a déclenchée l'application de cet Article) autoriser tout Administrateur à exécuter, accomplir et délivrer comme représentant pour et au nom de ce Vendeur Forcé une cession ou procurer une cession en faveur du tiers acheteur des Actions concernées et la Participation à la Créance Holdco y associée, dans la mesure où le tiers acheteur a, à la Date de Conclusion de la Vente Forcée, procuré à la Société les fonds requis relatifs aux Prix de la Vente Forcée dû pour les Actions concernées et la Participation à la Créance Holdco y associée. Les Administrateurs devront autoriser l'enregistrement des cession(s), après quoi la validité de telle(s) cession(s) ne pourra plus être remise en cause par qui que ce soit. Chaque Vendeur Forcé défallant devra remettre ses Certificats d'Actions relatifs aux Actions concernées à la Société. A, mais pas avant, cette remise ou provision, chaque Vendeur Forcé sera en droit de percevoir pour son compte le Prix de la Vente Forcée dû pour les Actions cédées concernées et la Participation à la Créance Holdco y associée, sans intérêt.

(vii) Aucun Vendeur Forcé ne devra être obligé de donner aucune garanties, indemnités ou justifications lors de la vente de ses Actions en conformité avec cet Article.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires

10. Conseil d'Administration.

10.1 Nombre et Identité des Administrateurs

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

10.2 Élection des Administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration seront élus comme suit:

(i) trois (3) administrateurs de Catégorie A (ou, au choix du Président, quatre (4) administrateurs de Catégorie A) devront être élus à partir d'une liste de candidats proposés par un agent de recrutement professionnel engagé par le Groupe (les «Administrateurs de Catégorie A»); et

(ii) un (1) administrateur de Catégorie B devra être élu à partir d'une liste de candidats proposés par l'agent de domiciliation de la Société (l'«Administrateur de Catégorie B»).

Par dérogation aux paragraphes précédents, lorsque moins de deux (2) Administrateurs de Catégorie A ont été élus de sorte qu'il n'y aurait que deux membres seulement au Conseil d'Administration un Administrateur de Catégorie B supplémentaire pourra être élu pro tempore.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus et révoqués par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années. La nomination des administrateurs doit être approuvée par soixante six et deux tiers pour cent (66 2/3 %) des votes exprimés par les Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration en qualité d'Administrateur de Catégorie A, nonobstant la nomination d'un agent de recrutement professionnel conformément aux paragraphes ci-dessus, soit:

(i) tout Actionnaire détenant plus de quinze pour cent (15%) ou plus des Actions émises, ou

(ii) un groupe d'Actionnaires détenant ensemble quinze pour cent (15%) ou plus des Actions émises, peut proposer la nomination d'un Administrateur de Catégorie A.

Toute proposition de nomination d'une personne en qualité d'Administrateur de Catégorie A conformément aux présents Statuts est subordonnée à la communication écrite par cette personne à la Société de tout mandat, contrat de travail, association, relation commerciale ou autre relation économique avec un Actionnaire ou ses Affiliés ou ses Sociétés Associées, dont il aurait raisonnablement connaissance, laquelle relation pourrait être considérée comme pertinente au regard de la décision de vote dudit Actionnaire sur la nomination de l'Administrateur considéré. La Société doit communiquer toute information reçue aux Actionnaires avant tout vote.

La composition de tout Conseil d'Administration ne doit à aucun moment être telle qu'une majorité de ce Conseil d'Administration soit composée de personnes physiques résidentes dans une seule juridiction autre que Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

10.3 Révocation des Administrateurs

Soit:

(i) tout Actionnaire détenant plus de quinze pour cent (15%) ou plus des Actions émises, ou

(ii) un groupe d'Actionnaires détenant ensemble quinze pour cent (15%) ou plus des Actions émises, peut proposer la révocation d'un Administrateur en notifiant par écrit la Société.

La révocation des Administrateurs proposée conformément au présent Article 10.3 doit être approuvée par cinquante pour cent (50%) des votes exprimés par les Actionnaires.

11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) Commissaires (s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

12.1 Représentation générale de la Société

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Tout document relatif au financement de la Société ou à l'émission de nouvelles actions par la Société doit être signé au Grand-Duché de Luxembourg.

12.2 Délégation de Pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.

13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Bureau des réunions du Conseil d'Administration

Les Administrateurs de Catégorie A peuvent nommer un d'eux comme président (le «Président»).

Lorsque le poste de Président est vacant, un candidat parmi les Administrateurs de Catégorie A doit être proposé au poste de Président. Sa nomination se fera de la même manière que celle décrite à l'article 10.2.

Le Conseil d'Administration peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur de Catégorie A comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

13.2 Convocation et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration

Tout Administrateur peut convoquer à tout moment une réunion du Conseil d'Administration.

Une convocation écrite devra être transmise, dix (10) Jours Ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, à moins qu'en cas d'urgence:

(i) au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A (ou, lorsque'il y a seulement un (1) Administrateur de Catégorie A en fonction, un (1) Administrateur de Catégorie A) sont d'accord pour une période de préavis plus courte; et

(ii) la période de préavis plus courte soit notifiée à tous les administrateurs.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Dans les trois (3) Jours Ouvrables de la date de réception d'une telle convocation, tout Administrateur peut proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour ensemble avec la résolution afférente à proposer à ce Conseil d'Administration.

Au moins (2) Jours Ouvrables avant une réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé devra être donné à tous les Administrateurs qui devra:

(i) spécifier si des Sujets Réservés ou des Sujets Super Réservés ont à être considérés; et

(ii) être accompagné de tous les documents concernés.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit (autre que le Royaume-Uni) que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre. Toute décision relative au financement de la Société ou à l'émission de nouvelles actions par la Société doit être prise au Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Présence aux réunions du Conseil d'Administration

Tout membre du Conseil d'Administration (autre qu'un Administrateur de Catégorie B) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire (un «Administrateur Remplaçant») et en délivrant une notification écrite d'une telle nomination à la Société. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration. Un tel Administrateur Remplaçant peut exercer les votes de l'Administrateur qui l'a nommé et ce dernier peut orienter son suppléant sur la manière d'exercer de tels votes.

Pour autant qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne soit présent au Royaume-Uni, un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Dans le cas où des circonstances de force majeure empêchent le Conseil d'Administration de se réunir, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être

consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

13.4 Observateurs du Conseil

Sur notification écrite préalable de cette élection à la Société, tout Actionnaire détenant seul ou ensemble avec ses Affiliés et Sociétés Associées, vingt pour cent (20%) ou plus des Actions émises, peut, sur notification préalable de la Société, nommer un Observateur qui pourra participer aux réunions du Conseil d'Administration.

Le droit d'un Observateur d'assister aux réunions du Conseil d'Administration doit être conditionné à l'exécution par cette personne d'un accord de confidentialité avec la Société au bénéfice du Groupe selon des conditions qui peuvent être raisonnablement requises par la Société pour la protection des informations et du savoir-faire confidentiels et protégés révélés à un tel Observateur dans le cadre des réunions des Conseils d'Administration.

Toute personne élue en tant qu'Observateur au Conseil devra recevoir toutes les informations relatives aux réunions du Conseil d'Administration qu'un Administrateur serait en droit de recevoir, et sera en droit de recevoir ces informations (y inclus, sans limitation, les convocations des réunions) au même moment où les Administrateurs seraient en droit de les recevoir. Chaque Observateur sera en droit de participer et parler à toutes réunions du Conseil mais ne sera pas en droit de voter, ni devra-t-il être considéré comme un membre du Conseil d'Administration, ou être compté dans le quorum de toute réunion du Conseil d'Administration.

Un Observateur ne sera pas en droit de percevoir de rémunération ou de remboursement de frais en vertu de son rôle d'Observateur.

Par dérogation aux paragraphes précédents, toute personne qui est un administrateur ou un salarié d'un Concurrent du Secteur d'Activités ne pourra pas être élue en tant qu'Observateur.

13.5 Quorum et règles de majorité

Un quorum du Conseil d'Administration devra être la présence ou représentation d' au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A (ou, lorsque'il n'y en a qu'un (1), un (1) Administrateur de Catégorie A). Si le quorum n'est pas ou plus atteint une demi-heure après l'heure de convocation à la réunion, les Administrateurs présents doivent reporter la réunion du Conseil d'Administration pour laquelle le même quorum sera requis à un lieu déterminé et à une date qui ne peut pas être moins d'une (1) semaine après la date de la réunion reportée. Une notification de la réunion reportée devra être fournie à tous les Administrateurs. Si le quorum n'est pas atteint une demi-heure après l'heure de convocation à une telle réunion reportée, les Administrateurs présents doivent reporter la réunion du Conseil d'Administration pour laquelle aucun quorum ne sera requis à un lieu déterminé et à une date qui ne peut pas être moins d'une (1) semaine après la date de la réunion reportée.

Les décisions devront être prises par une majorité des votes des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion sous réserve des autres articles des Statuts. En cas d'égalité de votes relative à une résolution, la résolution ne sera pas passée.

13.6 Sujets Réservés

Aucune action ne devra être prise en relation avec les sujets suivants (les «Sujets Réservés») sans approbation préalable de soixante six deux tiers pour cent (66 2/3 %) des voix exprimées par les Actionnaires:

(i) toute action en vue de dissoudre ou liquider la Société, d'obtenir une décision de placement de la Société sous une procédure collective, d'inviter une personne à nommer un administrateur, mandataire ou gestionnaire de toute ou partie des activités ou actifs de la Société, de présenter une requête ou de convoquer une assemblée en vue de la déclaration de faillite ou mise en liquidation de la Société, de mettre en redressement ou de placer la Société sous une procédure similaire (y compris tout accord général avec tout créancier);

(ii) la proposition ou l'exécution de tout accord, arrangement, conciliation au bénéfice des créanciers de la Société, ou la conclusion e tout contrat pour ou lié à la renégociation, restructuration réajustement d'une part importante de l'endettement de la Société en raison de ou en vue d'éviter des difficultés financières ou des cas similaires ou analogues;

(iii) la cession ou l'introduction en bourse de tout ou partie de la Société;

(iv) la nomination de tout conseiller financier par la Société en relation avec une proposition de cession de tout ou partie de l'Activité ou l'admission à la cote sur un marché financier de renommée internationale des actions de la société tête de groupe ou d'une société holding nouvellement créée à cet effet, le refinancement de la Créance Opco ou la nomination de tout autre conseiller financier;

(v) la réalisation ou la négociation avancée par la Société, directement ou indirectement, avec un tiers intéressé par l'acquisition d'actions dans le capital de la Société ou par l'acquisition d'une partie majeure de l'Activité ou des actifs de la Société (un «Acquéreur Potentiel») ou la mise à disposition par la Société de toute information substantielle sur la Société à un Acquéreur Potentiel;

(vi) l'emprunt, la création de sûretés sur des actifs par la Société, autrement que dans le cadre de la Créance Holdco;

(vii) la nomination de tout administrateur de la Société;

(viii) La conclusion, résiliation, résolution ou retrait par/de la Société de tout co-investissement, consortium, partnership, ou tout arrangement similaire;

(ix) L'acquisition de tout actif substantiel;

(x) La conclusion par la Société de toute transaction avec une personne liée à un investisseur, autrement qu'à des conditions normales et équitables;

(xi) Le changement d'activité de la Société en vue d'exercer une activité autre que celle d'une société holding;

(xii) La cession d'Actions à un Concurrent Industriel.

Aucune action ne devra être prise en relation avec les sujets suivants (les «Sujets Réservés») sans approbation préalable de soixante quinze pour cent (75%) des voix exprimées par les Actionnaires:

(a) La conclusion ou la création par la Société de tout contrat, arrangement, ou obligation impliquant la création, l'allocation, l'émission, le transfert, le rachat ou remboursement de, ou le consentement au droit d'une personne (conditionnel ou pas) à exiger la création, l'allocation, l'émission, le transfert, le rachat ou remboursement d'actions dans le capital de la Société (ce qui inclus, sans limitation, une option ou droit de préemption ou conversion) sauf, dans chaque cas, lorsque les Statuts le prévoient.

14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et sous réserve des conditions du parte d'Actionnaires auquel la Société est partie, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque:

(i) l'opération en question est conclue à des conditions normales; et

(ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société du Groupe et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence, défaillance, violation d'une obligation générale de vigilance. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence, défaillance, violation d'une obligation générale de vigilance. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des

informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par:

- (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes; ou
- (ii) l'intérêt du public.

19. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs Commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) Commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le second mardi de juin, chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 pour cent) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

24. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même Actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

25. Procédure. Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 pour cent) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque Catégorie détenu par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera i) la représentation d'au moins la moitié (1/2) des Actions Ordinaires de Catégorie A et ii) au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle le même quorum s'appliquera. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque la résolution à adopter par l'assemblée générale est de manière é changer les droits respectifs des différentes Catégories d'Actions, la résolution doit, pour être valablement adoptée, remplir les conditions de quorum et majorité ci-dessus au niveau de chaque Catégorie, étant compris qu'une augmentation de capital ne doit pas être considérée comme modifiant les droits respectifs des différentes Catégories d'Actions quand les Actions à émettre sont des Actions d'une Catégorie existante ou ont des droits identiques à ceux d'une Catégorie existante.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, avec tout objet autre que la modification des Statuts de la Société ou le vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera i) la représentation d'au moins la moitié (1/2) des Actions Ordinaires de Catégorie A et ii) au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne s'appliquera. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois ou des présents Statuts, une majorité simple des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Si l'approbation d'un Actionnaire est requise conformément à l'Article 13.6, 10.2 ou 10.3, la Société doit obtenir l'approbation des Actionnaires de l'une ou l'autre des manières suivantes;

- Lorsque l'approbation des Actionnaires est requise conformément aux Lois, en convoquant une assemblée générale des Actionnaires, soit avec la majorité prévue par les Lois, soit, si supérieure, celle prévue par les présents Statuts; ou

- Dans tous les autres cas, en notifiant les Actionnaires inscrits sur le registre des Actionnaires, à la date de ladite proposition par le Conseil, les détails sur la résolution proposée, dans un teneur raisonnablement importante pour que les Actionnaires soient en position de voter de manière éclairée sur ledit point, ensemble avec le texte de la résolution proposée. Dans ce cas, les Actionnaires seront invités à approuver ou rejeter par écrit ladite résolution. Chaque Actionnaire aura un vote par Action dont il est le détenteur. Les abstentions et les votes des Actionnaires qui ne seraient pas reçus par la Société dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de la notification seront ignorés afin de déterminer si la majorité requise pour l'approbation de ladite résolution est atteinte.

28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les Actionnaires ou mandataires d'Actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

30. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés seront signés au Grand-Duché de Luxembourg.

31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 pour cent) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 pour cent) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, y compris sur la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie A; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie B; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie D; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie E; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie F; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie G; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie H; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie I; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) deux pour cent (2,00%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie J ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J ne viendrait à être émise ou que toutes les Action de Catégorie J viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs des Actions de Catégorie I auront droit à (i) deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs Action de Catégorie I ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J et I ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J et I viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions

de Catégorie H auront droit à (i) deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie H ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I et H ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I et H viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie G auront droit à (i) deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie G ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H et G ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H et G viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie F auront droit à (i) deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie F ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G et F ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G et F viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie E auront droit à (i) deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie E ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F et E ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F et E viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront droit à (i) deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie D ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E et D ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E et D viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie C auront droit à (i) deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E, D et C ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E, D et C viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs des Actions de Catégorie A auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie A ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, aux Actionnaires afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les Actions à leurs détenteurs; et

(iii) en troisième lieu, à tous les Actionnaires dans la mesure et eu égard aux Catégories d'Actions qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 31 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. Loi Applicable

33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

«Acquéreur Potentiel» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.6;

«Actions» signifie les actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;

«Action Ordinaire de Catégorie A» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie B» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie C» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie D» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie E» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie F» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie G» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie H» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie I» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Action Ordinaire de Catégorie J» a la signification indiquée dans l'article 5;

«Actionnaires» signifie un détenteur d'Actions;

«Activité» signifie l'activité exercée par le Groupe Opholdco de temps à autre;

«Administrateur de Catégorie A» signifie un Administrateur élu par les Actionnaires conformément à l'article 10.2;

«Administrateur de Catégorie B» signifie un Administrateur, qui est un résident à Luxembourg, élu par les Actionnaires conformément à l'article 10.2;

«Administrateur Remplaçant» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.3;

«Affilié» signifie, en relation avec une personne (y inclus, sans limitation, un tel Actionnaire qui est une fiducie, une fiducie d'investissement, un commanditaire ou un commandité):

(i) tout commandité, fiduciaire, Mandataire, de cette personne ou de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cette personne;

(ii) tout gérant ou conseiller ou commanditaire de cette personne ou de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cette personne;

(iii) tout autre fonds ou société (y inclus, sans limitation, toute fiducie, tout fiducie d'investissement, tout commanditaire ou commandité) qui est conseillé par, ou dont ses actifs sont gérés (que ce soit individuellement ou conjointement avec d'autres) de temps à autre par la même personne qui conseille ou gère tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cette personne; ou

(iv) tout autre fonds ou société (y inclus, sans limitation, toute fiducie, fiducie d'investissement, commanditaire ou commandité) dans lesquels cette personne (ou autre fond investi (directement ou indirectement) dans cette personne), ou un commandité, fiduciaire, Mandataire, de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cette personne, est un commandité, fiduciaire, mandataire, gestionnaire ou conseiller.

«Catégorie» a la signification indiquée dans l'Article 5.

«Cédant Associé» a la signification indiquée dans l'Article 8.2.

«Cédant Lié» a la signification indiquée dans l'Article 8.1.

«Cession» dans le contexte d'Actions ou de tout intérêt dans les Actions, signifie tout ce qui suit: (a) vendre, assigner, céder ou autrement disposer de, ou accorder toute option sur, toutes actions ou tout intérêt dans les actions; (b) créer ou permettre de subsister toute sûreté sur les actions ou tout intérêt dans les actions; (c) entrer dans tout pacte de votation ou tout contrat relatif à tous autres droits attachés à toutes actions; ou (d) renoncer ou assigner tout droit de recevoir toutes actions ou tout intérêt dans les actions et «Cédé» doit être interprété de cette manière.

«Cessionnaire Associé» a la signification indiquée dans l'Article 8.2.

«Cessionnaire Lié» a la signification indiquée dans l'Article 8.1.

«Commissaires» signifie les commissaires de la Société, étant l'un parmi PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG ou Deloitte & Touche;

«Concurrent du Secteur d'Activités» signifie toute personne ou entité (ou l'un de ses Affiliés ou Sociétés Associées) qui est un concurrent commercial d'un membre du Groupe et tout actionnaire qui contrôle un concurrent commercial

d'un membre du Groupe, sous réserve, pour écarter tout doute, que cela n'inclut pas toute personne ou entité (ou l'un de ses Affiliés ou Sociétés Associées) qui est une banque, institution financière ou trust, fond ou une autre entité qui est régulièrement engagée ou établie dans le but de consentir, acquérir ou investir dans des prêts, titres ou autres actifs financiers;

«Conseil d'Administration» signifie le conseil d'administration de la Société;

«Contrôle» signifie;

(a) le pouvoir (par détention d'actions, procuration, contrat, mandat ou autres) de:

(i) exercer, ou contrôler l'exercice de plus de 50 pour cent du nombre total de droits de vote qui sont ordinairement exerçables dans le cadre d'une assemblée générale de la Société; ou

(ii) nommer ou révoquer tous, ou la majorité des administrateurs ou équivalents de la Société; ou

(iii) donne des instructions relatives à la politique financières et aux affaires de la Société, auxquelles les administrateurs ou tout équivalent doivent se conformer, et/ou

(b) la détention indirecte de plus de trente pour cent (30%) du capital émis de la Société (ce qui exclut toute part du capital qui n'ouvre pas droit à participation aux dividendes ou toute autre forme de profits au-delà d'un montant spécifié).

«Créance Holdco» signifie tels montants qui seraient dus par Holdco aux Actionnaires conformément à tous contrats qui auraient pu être conclus par Holdco de temps en temps;

«Créance Opco» signifie les montants dus par Opholdco aux Actionnaires en vertu d'accords qui ont été conclus par Opholdco de temps à autre;

«Date de Clôture de l'Achat Forcé» a la signification indiquée dans l'Article 9.1.;

«Date de Vente Forcée» a la signification indiquée dans l'article 9.2.;

«Évaluateur» a la signification indiquée dans l'Article 9.2.;

«Exercice Social» signifie un exercice social de la Société commençant (autre que dans le cas de l'exercice social initial) le 1^{er} janvier et terminant le 31 décembre dans une année;

«Groupe» signifie la Société et ses filiales et entreprises de temps à autre;

«Holdco» signifie European Directories Holdco S.A., la filiale directe de la Société;

«Jour Ouvrable» signifie un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié au Luxembourg ou au Royaume-Uni;

«Participation à la Créance Holdco» signifie la participation des prêteurs dans la Créance Holdco;

«Lois» a la signification indiquée à l'Article 1^{er} ;

«Mandataire» signifie en relation avec une personne, tout mandataire ou représentant similaire (quel que soit le droit applicable) de cette personne;

«Notification d'Achat Forcé» a la signification indiquée dans l'article 9.1.;

«Notification de la Vente Forcée» a la signification indiquée dans l'article 9.2.;

«Observateur» signifie tout observateur du Conseil nommé selon l'article 13.4;

«Offre D'Achat Forcé» a la signification indiquée dans l'article 9.1.;

«Opholdco» signifie European Directories Opholdco S.A., une filiale indirecte de la Société;

«Participation à la Créance Opco» signifie la participation des prêteurs dans la Créance Opco;

«Période Liée à la Créance Opco» signifie la période démarrant à la date d'adoption des présents Statuts jusqu'à le plus tôt des cas suivants:

(i) le second anniversaire de la date d'adoption des Statuts; et

(ii) toute date à laquelle les dispositions restreignant:

(a) la cession des Actions séparément de la Participation à la Créance Opco; et

(b) la cession de la Participation à la Créance Opco séparément des Actions,

ne sont plus applicables conformément à tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie.

«Personnes Agissant de Concert» signifie tout groupe de personnes qui, conformément à un contrat ou accord (formel ou informel), coopère activement en vue d'obtenir ou consolider directement ou indirectement le Contrôle de la Société;

«Prix de Vente Forcée» a la signification indiquée dans l'article 9.2.;

«Réserve Légale» a la signification qui lui est donnée à l'article 31;

«Société Associée» signifie en relation avec une personne, toute société holding, filiale, succursale, ou toute autre filiale, succursale de cette société holding, à chaque fois, de cette personne;

«Société du Groupe» signifie tout membre du Groupe;

«Statuts» signifie les présents statuts;

«Sujets Réservés» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.6;

«Sujets Super Réservés» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.6;

«Valeur de Marché» a la signification indiquée à l'Article 9.2.;

«Vendeur Forcé» a la signification indiquée dans l'article 9.2.;

«Vente Forcée» a la signification indiquée dans l'article 9.2.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre et classe d'actions	Montant libéré
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie A	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie B	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie C	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie D	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie E	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie F	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie G	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie H	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie I	EUR 3.300,-
	EUR 3.300,-	330.000 actions ordinaires de catégorie J	EUR 3.300,-
Total:	EUR 33.000,-	3.300.000 actions	EUR 33.000,-

Le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Grand-Duché du Luxembourg.

108562

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

M. Peter A. Briggs, consultant, né le 13 août, 1957 à New York, USA, résidant au 116, Randolph Avenue, Londres W9 1PQ, Grande Bretagne, en qualité d'Administrateur de Classe A;

M. Patrick L. C. van Denzen, employé privé, né le 28 février, 1971 à Geleen, Pays-Bas, résidant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Classe B;

M. Robert van 't Hoeft, employé privé, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, résidant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Classe B.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

KPMG S.à r.l., ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.
euros

Enregistré à Redange/Attert, le 31 août 2010. Relation: RED/2010/1211. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010123555/1828.

(100140448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

GS Tele III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010123928/13.

(100140384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

GS Tele IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010123929/12.

(100140378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

GS Tele IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010123930/13.

(100140380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.080.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123931/10.

(100140660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Ithaque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITHAQUE HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2010123936/11.

(100140343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Jarama SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.606.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JARAMA S.A.
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010123938/13.

(100140336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

KSIN Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123939/11.

(100140655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

KVSM Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 113.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123940/11.

(100140653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Fliesen Simmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 98.319.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123923/11.

(100140254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Massena Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010123943/10.

(100140523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Michel Jasmain S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4831 Rodange, 233, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.204.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010123944/10.

(100140733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

European Performance Fibers Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.054.875,00.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle de Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 104.705.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Performance Fibers Holdings SARL
Mr Bette
Gérant

Référence de publication: 2010123906/13.

(100140472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ETMF II C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 78.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETMF II C S.à r.l.
FIDALUX S.A.
Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2010123912/13.

(100140338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Everblue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 55.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour le compte de Everblue S.A.
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2010123913/13.

(100140247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Landex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010123941/14.

(100140582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

New Shores Ventures-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.804.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour New Shores Ventures -SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123947/13.

(100140303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010123949/14.

(100140602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010123921/12.

(100140240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010123950/14.

(100140600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010123953/14.

(100140599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ProLogis Germany X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010123954/14.

(100140592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ProLogis Germany X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010123955/14.

(100140593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Multi Clean Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 20.352.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123946/11.

(100140259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Exorsa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 100.111.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010123914/9.

(100140689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Exorsa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 100.111.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010123915/9.

(100140690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Exorsa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 100.111.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010123916/9.

(100140692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Exorsa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 100.111.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010123917/9.

(100140695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Unité Spéciale asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5333 Moutfort, 29, rue d'Oetrangle.
R.C.S. Luxembourg F 8.468.

STATUTS

En date de ce jour une association sans but lucratif est constituée entre les soussignés et tous ceux qui en deviendront membres. Les noms des signataires de cet acte sont les suivants.

1. EL GHAFLOULI Yassine, 90, rue des Remparts, B-6600 Bastogne.
2. FERNANDES PEREIRA Sergio Miguel, 29, rue d'Oetrangle, L-5333 MOUTFORT.
3. TOTARO Giuseppe, 47, Cité Haerewiss, L-6315 BEAUFORT.

Dénomination, Objet, Siège, Durée

- L'association prend la dénomination: «UNITÉ SPÉCIALE asbl».
- L'association a pour objet de promouvoir une activité d'organisation et de réalisation comme suit: Service de protection de personnes, Filature, Observations, Surveillance, Sécurité événementielle, Résiliation des activités pour jeunes et adultes à des activités sportives et paintball, Service escorte VIP, dans Luxembourg, Belgique, France, pour tous les pays européens.

Sur le plan politique et confessionnel, l'association observera une stricte neutralité.

L'association a son siège à L-5333 Moutfort, rue d'Oetrangle N° 29.

Elle est constituée pour une durée illimitée.

Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

L'association est composée de membres effectifs par l'Art. 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. L'exclusion pourra être prononcée pour des actes de préjudice grave à l'association. L'associé démissionnaire ou exclu et ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social.

L'administration

- L'association est gérée par un conseil d'administration de trois membres. Les membres du conseil d'administration sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Leur mandat a une durée de trois années, les membres sortants sont rééligibles.

- Le conseil d'administration choisit dans son sein un président, un trésorier et un secrétaire. La correspondance courante pourra être signée par la présidente et le trésorier.

- Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou, en son absence, de son trésorier. Le conseil d'administration ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres, la voix du président ou de son trésorier étant, en cas de parité, prépondérante.

- La signature du président ou en son absence, de son trésorier et celle du secrétaire engagent valablement l'association envers les tiers.

L'assemblée générale

- L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an, le président en fixera la date et l'ordre du jour.

- Le conseil d'administration pourra convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

- A la suite d'une demande écrite de la part d'un tiers des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer dans la quinzaine une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

- Les membres effectifs sont convoqués à l'assemblée générale au moins huit jours à l'avance.

- L'assemblée générale est régulièrement constituée que soit le nombre des membres effectifs présents. Les décisions sont prises à la simple majorité. Dans le cas d'une décision à prendre sur une modification aux statuts, l'assemblée générale doit réunir les deux tiers des membres effectifs et l'objet doit être spécialement indiqué dans la convocation. Aucune modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix, et conformément à l'Art. 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

- Chaque année, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'approbation vaut décharge pour le conseil d'administration.

La liquidation

En cas de liquidation les fonds de l'association seront mis à la disposition des œuvres sociales.

Fait à Moutfort, le 14.09.2010.

EL GHAFFOULI Yassine /
FERNANDES PEREIRA Sergio Miguel / TOTARO Giuseppe.

Référence de publication: 2010123863/55.

(100139713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.804.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 30 juin 2010 que l'Assemblée accepte la démission de M. Olaf Lahaije, avec adresse professionnelle à 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 et que M. Renaud Froissait, avec adresse professionnelle à 20, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève 15, est nommé comme nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010124375/17.

(100140634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Consult Trading Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.336.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal du conseil d'administration de la société CONSULT TRADING MANAGEMENT S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 30 août 2010 que:

1. Monsieur Luciano SALVADOR, administrateur de société, né le 11 avril 1957 à Ougrée (BE), demeurant à B-4121 Neupré, 8, allée Marie Louise, a été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société. La durée de son mandat sera la même que la durée des son mandat d'administrateur.

2. Conformément à l'article 8 alinéa 12 des statuts La Société se trouve désormais valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010124385/19.

(100140681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Dexia Carbon Fund Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.287.

—
Par décision de l'actionnaire unique en date du 8 septembre 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour l'exercice social commençant en date du 1^{er} juillet 2009.

Pour DEXIA CARBON FUND MANAGERS S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010124398/15.

(100140679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Duralex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.337.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal du conseil d'administration de la société DURALEX S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 30 août 2010 que:

1. Monsieur Luciano SALVADOR, administrateur de société, né le 11 avril 1957 à Ougrée (BE), demeurant à B-4121 Neupré, 8, allée Marie Louise, a été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société. La durée de son mandat sera la même que la durée des son mandat d'administrateur.

2. Conformément à l'article 8 alinéa 12 des statuts La Société se trouve désormais valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010124400/19.

(100140685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Dellmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 143.921.

Aus dem Protokoll des Geschäftsführerbeschlusses vom 24. August 2010 geht hervor, dass der Geschäftsführer, Herr Marcus Huybreghs, entscheidet, den Sitz der Gesellschaft Dellmont S.à r.l. mit sofortiger Wirkung von 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg, nach 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg zu verschieben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. August 2010.

Référence de publication: 2010124399/12.

(100140419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.433,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.830.

Koordinierte Statuten nach einer Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Juli 2010, nummer 314 vor dem Notar Jacques DELVAUX., mit dem Antwohnsitz zu LUXemburg-Stadt, absetzen im Handelsregister.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010124403/14.

(100140354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mil dix, le quatre août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée «Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR» ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°143 4 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C n°775 du 14 avril 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°119.240, prise en sa réunion du 4 août 2010,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.039.952 (trois millions trente-neuf mille neuf cent cinquante-deux Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- sept cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-neuf (776.489) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,-EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-et-un mille neuf cent neuf cent quatre-vingt-dix-huit (151.998) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.»

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

La Société dispose d'un capital social émis de de EUR 3.039.952 (trois millions trente-neuf mille neuf cent cinquante-deux Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- sept cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-neuf (776.489) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136, EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-et-un mille neuf cent neuf cent quatre-vingtdix-huit (151.998) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les «Statuts»), les termes «Action» et «Actions» comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression «Commanditaires» se réfèrera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme «Actionnaires» se réfèrera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modifi-

cation et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR («Investisseurs avertis»).

3) Par décision du 4 août 2010, l'associé gérant commandité, savoir «Mandarin Capital Management S.A.» a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 64.850 (soixantequatre mille huit cent cinquante Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 3.039.952 (trois millions trente-neuf mille neuf cent cinquante-deux Euros) à EUR 3.104.802 (trois millions cent quatre mille huit cent deux Euros), par l'émission de:

- 29.182 (vingt-neuf mille cent quatre-vingt-deux) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,-(deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle;

- 3.243 (trois mille deux cent quarante-trois) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,-(deux euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR -B and C Shares

Nbr	Shareholders	B Shares	C Shares
1	Private Equity International S.A.	6.679	0
2	China Development Bank Capital Corporation Ltd	6.679	0
3	The Export-Import Bank of China	6.679	0
4	Efibanca S.p.A.	1.336	0
5	Corporate World Opportunities Limited	890	0
6	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	890	0
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	890	0
8	Banca Carige S.p.A.	445	0
9	Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	445	0
10	Fondazione Cassa dei Risparmi di Forli	445	0
11	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	445	0
12	Fondazione Cariplo	445	0
13	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	445	0
14	Castel S.A.	267	0
15	Giorgio Tadolini	267	0
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	222	0
17	Datalogic S.p.A.	178	0
18	Gitifin S.r.l.	178	0
19	Merloni Invest S.p.A.	178	0
20	Paolo Cantarella	178	0
21	Vinifin International S.A.	178	0
22	IMA S.p.A.	178	0
23	Hillswood Holdings Ltd	178	0
24	Harlesden Finance S.A.	111	0
25	Lucio Stanca	89	0
26	Bruno Calzoni	89	0
27	Meris Romagnoli	89	0
28	Reef S.p.A.	89	0
29	29 Mandarin Capital Management S.A.		3.243
	TOTAL	29.182	3.243

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 29182 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 3243 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées,

et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 4.033.602 (quatre millions trente-trois mille six cent deux Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 4.033.602 (quatre millions trente-trois mille six cent deux Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 3.104.802 (trois millions cent quatre mille huit cent deux Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The Company has an issued share capital of three million one hundred and four thousand eight hundred and two Euro (EUR 3,104,802-), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eightynine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.-EUR) each,
- eight hundred and five thousand six hundred and seventy-one (805,671) B Shares, having a par value of two euro (2.-EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."
- and one hundred and fifty-five thousand two hundred and fortyone (155,241) C Shares having a par value of two euro (2.-EUR) each.

Traduction française

«La Société dispose d'un capital social émis de EUR 3.104.802 (trois millions cent quatre mille huit cent deux Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,
- huit cent cinq mille six cent soixante-et-onze (805.671) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136.-EUR) pour chaque Action B,
- et cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-et-une (155.241) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.»

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.550,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 août 2010, LAC/2010/35293: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123644/182.

(100140172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Embassair Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2010124404/10.

(100140274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.781.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue en son siège le 13 septembre 2010, que:

1. La démission de Robert Jan Schol de sa fonction d'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 13 septembre 2010.

2. En remplacement, Monsieur Erik van Os, né le 22/02/1973 à Maastricht, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société, pour une durée déterminée, courant du 13 septembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 sept. 2010.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010124405/21.

(100140479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.781.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/09/10.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010124406/13.

(100140482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Europiscine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.962.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 08/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124407/10.

(100140710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

F. BR. Resto. In-Vino S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.098.

—
En date du 17.06.2010, Monsieur Natale FOTANELLI, demeurant à L- 2112 HOWALD, 7 Rue du 9 mai 1944, a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de gérant technique de la société F.B.R. RESTO IN-VINO Sàrl, avec siège social à L-5730 ASPELT, 1 Op der Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148098.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.09.2010.

Julio STUPPIA

Le mandataire / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010124408/14.

(100140499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

FS Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 1.546.018.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2005, acte publié au Mémorial C numéro 944 du 26 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010123925/15.

(100140577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Fininvestal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.738.

Extrait du Procès verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 9 septembre 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'administration) de Monsieur Christophe Blondeau demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de procéder au remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar par la nomination de Madame Brigitte Denis demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour FININVESTAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010124413/17.

(100140363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Exorsa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 100.111.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123918/9.

(100140696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Exorsa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 100.111.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123919/9.

(100140697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.
